

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

05 septembre 1895 : le conseil privé de l'administration coloniale délibérait sur le sort de Cheikh Ahmadou Bamba

- Les exils de Serigne Touba -
Date de mise en ligne : samedi 3 septembre 2011

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Certes le pays était déjà islamisé avant SERIGNE TOUBA et la propagation de la religion musulmane avait atteint toutes les limites géographiques du pays. Cheikh Abdoul Ahad Mbacké parlant de cette période nous dit : « Nous tous étions de souche et de parents révérendissimes ; nos pères, nos mères, nos ancêtres étaient des marabouts retirés sur eux-mêmes, des religieux préférant s'adonner à une pratique cultuelle anachorétique. Chacun était soit un porteur de Coran (hâfiz), docte, juriconsulte ou exégète ; mais cela était presque lettre morte pour la communauté, parce qu'ils n'oeuvraient en rien pour l'intérêt supérieur de la communauté, célébrant le Maouloud (Gamou), les fêtes du jeûne et du sacrifice à domicile. »

El Hadji Omar Foutiyyou Tall, Souleymane Baal, Maba Diakhou BA, Amadou Cheikhou, Mamadou Lamine Dramé et d'autres encore, malgré leur courage et leur mérite furent tous défaits par la puissance des armes.

Ainsi, personne n'avait désormais le courage et n'osait répondre à l'appel du " dessein commun ", c'était une pusillanimité totale de la part de chacun, la réserve, l'abstention ; il n'y avait plus sur la scène une référence publique suffisante à laquelle la communauté pouvait se fier ou se réclamer.

Pas un seul d'entre eux n'a voulu assumer, au nom du Dâr al Islâm, les griefs du peuple, les maux de la société sénégalaise, assiégée par la France qui a définitivement réglé le sort des dernières résistances et qui profitait de cette crise religieuse et morale, de cette dislocation sociale, pour remodeler la société sénégalaise dans les valeurs de l'occident chrétien.

Borom Touba donc, dès le début - deuxième moitié du 19ème siècle - assumait déjà toutes les conséquences de sa conduite hautement spirituelle et s'armait d'une détermination à supporter tous les sacrifices, à savoir : les défis qu'il voulait relever dans la Voie droite au prix de sa propre vie et ce, pour la Face de DIEU, le SUBLIME. Il était intransigeant pour les choses sacrées, il s'appliquait à la plus haute perfection aux exercices de piété, n'acceptant ni compromis ni dérogation pour les choses qui touchent les Droits de DIEU et des hommes sur terre.

Tout le monde voyait en lui le sauveur, le flambeau qui dissipe les ténèbres, l'instructeur et le guide qui perfectionne les moeurs dans le respect et les dispositions de la loi de DIEU ; la communauté musulmane émerveillée de lui, fondait désormais ses espoirs en lui.

Le procès du 05 septembre 1895 s'inscrit dans ce combat sans merci pour substituer à la culture islamique une autre culture et une autre religion. Ce procès avait pour objectif d'arrêter de façon nette et sans appel les valeurs de culture et de civilisation enseignées par Cheikh Ahmadou Bamba.

La preuve est bien cet extrait du procès verbal du Conseil privé : « le conseil privé après avoir entendu la lecture des rapports de M.M Merlin et Leclerc et fait comparaitre Ahmadou Bamba a été d'avis, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de l'interner au Gabon, jusqu'à ce que l'agitation causée par ses enseignements soit oubliée au Sénégal ».

Il est donc clair que c'est son enseignement islamique qui dérangeait. Tout fut mis en oeuvre pour disperser les disciples, faire disparaître à jamais tout ce qui se rapporte à Cheikh Ahmadou Bamba.

Aujourd'hui plus de cent ans après ce procès inique, ses enseignements prospèrent aux quatre coins du monde.

Ses enseignements, c'est la foi en Dieu et en Dieu seul, c'est le travail qui permet de gagner le monde ici bas et l'au delà, c'est l'adoration sincère de son Seigneur. C'est avec ses enseignements que le Cheikh a conquis les coeurs, aussi bien au Sénégal qu'à l'étranger.

Cheikh Ahmadou Bamba, est aujourd'hui plus que jamais la référence et l'échelle des valeurs pour toute personne qui aspire à la quiétude ici bas et dans l'au delà.

Cette année Saint Louis se rappellera et fera revivre un pan de l'hagiographie de Cheikh Ahmadou Bamba. Ce qu'il faut retenir d'essentiel dans cette étape de Saint Louis , c'est tout d'abord toutes les manoeuvres souterraines pour liquider le Cheikh mais aussi au terme de l'échec de toutes les tentatives, les actes officiels consistant à le traduire devant la haute instance qu'était le conseil privé.

Dans son ouvrage intitulé « Les Dons du digne de reconnaissance » relatant son exil, le cheikh écrit : « J'ai subi dans cette île (Saint Louis), au cours de cette période des épreuves que n'évoquerai jamais par courtoisie à l'endroit du plus DIGNE DE RECONNAISSANCE Qui est adoré par amour pour sa face. Celles-ci (les épreuves) étaient une éducation spirituelle de la part du VIVANT (DIEU) Qui ne meurt pas. Lui qui m'a dispensé de recourir aux armes contre l'assassin »